

FLASH INFO

Le 11/04/2019 - Numéro 1



ACTUALITES

Maintenance de la base école du SNE les 15 et 16 avril 2019

Comme annoncé dans la Newsletter 56 du 28/02/2019, **la version 6.3 va être installée sur la base école du SNE.**

Il s'agit d'une **version technique** qui améliorera la sécurité, en mettant à jour un grand nombre de composants techniques, dont celui gérant les échanges par web services. Il n'y a pas de modification du cahier des charges des interfaces.

Mise à jour du menu de consultation du SNE

Dans notre bulletin d'information 43 (vous pouvez le télécharger en cliquant [ici](#)) nous avons indiqué que certains filtres de l'onglet « Instruire » et « Rechercher » du menu « Consultation » n'avaient pas encore été mis à jour. C'est chose faite.

Dans l'onglet « Instruire » :

Filtre « Modèle de logement » (logement actuel)

- ❖ Les nouvelles modalités V3 « occupant sans titre » et « logé en habitat mobile » sont intégrées : il faut cliquer sur « Voir plus » puis les sélectionner dans le menu déroulant du filtre supplémentaire.
- ❖ Pour les modalités dont l'intitulé a été modifié, il est nécessaire d'ajouter les motifs V2 et V3 afin d'obtenir l'intégralité des demandes concernées. C'est le cas des modalités suivantes :

| Intitulé V2 | Intitulé V3 |
|---|---|
| structure d'hébergement | hébergé dans une structure d'hébergement |
| centre départemental de l'enfance et de la famille ou centre maternel | hébergé dans un centre départemental de l'enfance et de la famille ou centre maternel |
| chez vos parents ou vos enfants | hébergé chez vos parents ou vos enfants |
| chez un particulier | hébergé chez un particulier |
| logé dans un hôtel | hébergé à l'hôtel |
| résidence sociale ou foyer ou pension de famille | logé en logement-foyer, en résidence sociale ou en pension de famille |

Filtre « Motif de la demande »

- ❖ Les nouvelles modalités V3 « renouvellement urbain », « logement non décent (ne répondant pas aux caractéristiques fixées par le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002) » et « logement insalubre ou dangereux ou local impropre à l'habitation (cave, sous-sol, garage, combles, cabane) » ont été intégrées.
- ❖ Pour les modalités dont l'intitulé a été modifié, il est nécessaire d'ajouter les motifs V2 et V3 afin d'obtenir l'intégralité des demandes concernées. C'est le cas des modalités suivantes :

| Intitulé V2 | Intitulé V3 |
|--|---|
| assistant(e) maternel(le) ou familiale | profession du demandeur ou de son conjoint : assistant(e) maternel(le) ou familiale |
| mutation professionnelle | mobilité professionnelle |

La sélection d'autres filtres et critères reste sans impact, les demandes en V2 et V3 étant toutes remontées.

Dans l'onglet « Rechercher »

Les filtres sélectionnables, en particulier ceux liés au motif de la demande, intègrent les nouvelles modalités du Cerfa V3. L'ajout de motifs recherchés s'effectue en sélectionnant plusieurs valeurs (CTRL + clic gauche).

Nous contacter
Aatiko Conseils
Gestionnaire territorial S.N.E.
04 78 08 99 68
assistance@aatiko.fr

Du lundi au vendredi de 08h30 à 19h00